



Règlement

48^{ème} cross des châtaignes Dimanche 11 octobre 2026

Article 1 - Date : Le 48^{ème} cross des châtaignes aura lieu le dimanche 11 octobre 2026 de 8h à 13h à Bresson.

Il est organisé par le comité d'animation de Bresson (association Loi 1901, n°W381005211), aussi appelé « Bresson Animation ».

Article 2 - Parcours : Il y a deux parcours, l'un de 9,5 km (D+ 250m) et l'autre de 15 km (D+ 480m). Ils empruntent essentiellement des sentiers en forêt sur les communes de Bresson, Echirolles et Jarrie.

Le grand parcours, dit aussi « grand cross » et le petit parcours, dit aussi « petit cross » sont uniquement destinés aux coureurs en individuel.

La zone d'arrivée est dans le parc de la Mairie de Bresson, à côté du parking de la Maison des Associations (MDA)

Article 3 – horaires et lieux de départ

9h00	Courses individuelles	9,5 km 15 km	Devant les tennis de Bresson
11h30	Enfants et adolescents	350 m à 2,6 km	Parc de la mairie

Article 4 - Balisage du parcours : Notre organisation utilise uniquement du plâtre (flèches au sol) et de la rue-balise (principalement aux intersections).

Toutes les autres marques que vous verrez sur le parcours (de nombreuses flèches faites à la bombe, vertes, jaunes ou autres) n'ont rien à voir avec le cross des châtaignes.

La distance maximale entre 2 marquages est toujours inférieure à 500m.

Article 5 - Catégories : Le petit cross (9,5km) et le grand cross (15km) sont ouverts à partir de la catégorie cadet.

Des courses pour enfants et adolescents - de 3 à 15 ans - (distance de 0,35 km à 2,6 km) ont lieu dans le parc de Bresson après les courses pour adultes.

Article 6 - Assurances : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.



Article 7 - Sécurité / secours :

- La sécurité est assurée par des signaleurs (*voir le plan du parcours sur notre site web*). Une partie des signaleurs sera en liaison Talkie- Walkie avec le PC secours.
Les signaleurs seront également équipés de téléphone portable.
- Le service médical est placé sous la responsabilité des « Sauveteurs Secouristes Sassenageois » et d'un médecin (+ un infirmier)
Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.
- Le PC course et le PC secours seront situés sur l'aire d'arrivée, devant la maison des associations. Une seconde équipe de secours sera située à la tour hertzienne.
- Un défibrillateur est situé en permanence sous le préau en face de la maison des associations (espace buvette), à 30 mètres de la ligne d'arrivée.

Article 8 - Accompagnateurs : Les accompagnateurs (pédestre, bicyclette, engins à roulettes et/ou motorisés) sont interdits. - Article 20 du règlement des courses hors stade.

Article 9 - Ravitaillement :

Uniquement des points d'eau sont proposés, au niveau du point CS12 et CS15.

A l'arrivée, un ravitaillement sera offert aux coureurs accompagné des traditionnelles pizzas au four banal.

Article 10 - Forfait : en cas de forfait, le montant de votre engagement vous sera remboursé sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive.

Article 11 - Droit d'image : Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leur ayant droit tel que partenaires ou médias à utiliser les images fixes où audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements etc.

Articles 12 - Sanitaires : Des toilettes publiques seront mises à la disposition des participants et du public à côté de l'arrivée (dans le parc : 4 WC dont 2 pour personnes à mobilité réduite).

Articles 13 - Vestiaire : Pas de vestiaire disponible mais, la possibilité de laisser son sac dans la maison des associations. (Aucun espace privé pour se changer)



Article 14 - Inscription :

Les inscriptions **se feront en ligne à partir du 1^{er} juillet 2026 et jusqu'au vendredi 9 octobre à 21h** sur notre site www.bresson-animation.fr (avec paiement sécurisé), où vous devrez compléter un formulaire avec soit votre N° licence ou N° PPS FFA ou fournir un PPS (questionnaire Parcours Prévention Santé) à remplir sur le site (<https://pps.athle.fr/>). Attention, il doit dater de moins de 3 mois donc pas avant le 12 juillet.

Inscriptions pour les mineurs :

Il suffit de compléter le **questionnaire de santé** mis à disposition sur le site d'inscription signé par les représentants légaux.

Cependant, au moindre oui renseigné par les parents, il sera nécessaire de joindre un certificat médical à la place.

Retrait des dossards et dernières inscriptions :

ATTENTION pour les deux cross, uniquement la veille de la course, le **samedi 10 octobre de 14h à 18h à la MDA** (maison des associations de Bresson).

Pour les courses enfants, il sera également possible de les inscrire le jour de la course dans la limite des places disponibles jusqu'à 10h45.

Article 15 – Engagement

Epreuves	Distance	Pré-inscription	Le jour J
Petit cross (à partir de cadet)	9,5 km	13€	15 €
Grand cross (à partir de junior)	15 km	15 €	17 €
Minimes (2012 à 2013)	2,65 km	5 €	5 €
Benjamins (2014 à 2015)	2,65 km	5 €	5 €
Poussins (2016 à 2017) mini-poussins (2018 à 2019)	1,5 km 950 m	3 €	3 €
Babies (2020 à 2021) Mini babies (2022 à 2023)	500 m 350 m	3 €	3 €

Article 16 - Chronométrage & dossard : Le chronométrage sera fait de façon électronique (à l'aide de puce réutilisable, à fixer sur la chaussure) pour les courses supérieures à 950 m.

Le dossard sera porté sur la poitrine et les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

Article 17 - Résultats : Au fur et à mesure de la journée les résultats seront affichés au niveau de l'arrivée.

Ils seront mis en ligne sur le site www.bresson-animation.fr en fin de journée.

En cas de question écrire sur l'adresse mail suivante : crossdeschataignes@gmail.com



Article 18 - Loi Informatique & libertés : conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Article 19 - Acceptation : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et la charte du coureur (dument signé) et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Nous comptons, amis coureurs, sur le respect du règlement et sur votre esprit sportif et civique.

Article 20 - Récompenses : La remise des prix sera effectuée à partir de 11h20 à l'issue des courses du 9,5km et du 15km, dans le parc, à côté de la ligne d'arrivée.

- Un petit cadeau sera délivré avec les dossards à l'ensemble des coureurs du 9,5 et 15 km.
- Une médaille ainsi qu'un sac ravitaillement pour tous les participants des courses enfants (mini-babies / babies / poussins / mini-poussins/benjamins et minimes),
- Benjamin et minimes auront accès au ravitaillement de fin.
- **Les podiums et récompenses seront regroupés** : (pas de cumul de récompense avec le classement général).

Petit cross 9 km :					
3 premiers au scratch masculin			3 premières au scratch féminin		
Cadet (2010 à 2011)	Junior (2008 à 2009)	Senior : 20-39 ans (1988 à 2007)	M1 : 40-49ans (1978 à 1987)	M2 : 50-59 ans (1968 à 1977))	M3 : + 60 ans (1938 à 1967)
1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé
Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme

Grand cross 15 km :				
3 premiers au scratch masculin			3 premières au scratch féminin	
Junior (2008 à 2009)	Senior : 20-39 ans (1988 à 2007)	M1 : 40-49ans (1978 à 1987)	M2 : 50-59 ans (1968 à 1977))	M3 : + 60 ans (1938 à 1967)
1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé	1 ^{er} récompensé
Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme	Homme et femme

2 km 65			Course des enfants	
Benjamin <i>(2014 à 2015)</i>	Minimes <i>(2012 à 2013)</i>		De 950 m à 1,85 km	
3 premiers Masculins	3 premiers Masculins		Les 3 premiers masculins Les 3 premières féminins pour chaque course	
3 premières féminines	3 premières féminines			
Mini babies et babies : 350 m et 500 m <i>Non chronométré</i>				
3 premiers enfants				

Article 21 - Site internet : www.bresson-animation.fr, rubrique cross des châtaignes. Le parcours, le règlement, le lien pour s'inscrire en ligne sont disponibles sur ce site. Après la course, tous les résultats seront en ligne le lendemain de l'épreuve et les photos arriveront au fur et mesure que nos prestataires nous les fournirons.

Article 22 - Développement durable : le comité d'animation de Bresson utilise uniquement des verres réutilisables pour tous les ravitaillements & le buffet d'arrivée.

Il est demandé aux coureurs de rendre le gobelet après utilisation !

De plus, le tracé du parcours est uniquement réalisé à l'aide de plâtre naturel et de ruban type « rue-balise » (ROUGE ET BLANCHE).

Enfin, il est demandé à tous les participants de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun déchet le long du parcours.

Article 23 - Cas de force majeure : en cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course.

En cas d'annulation de notre part, un remboursement sera effectué, mais une retenue de 2 euros sera appliquée pour les frais occasionnés.



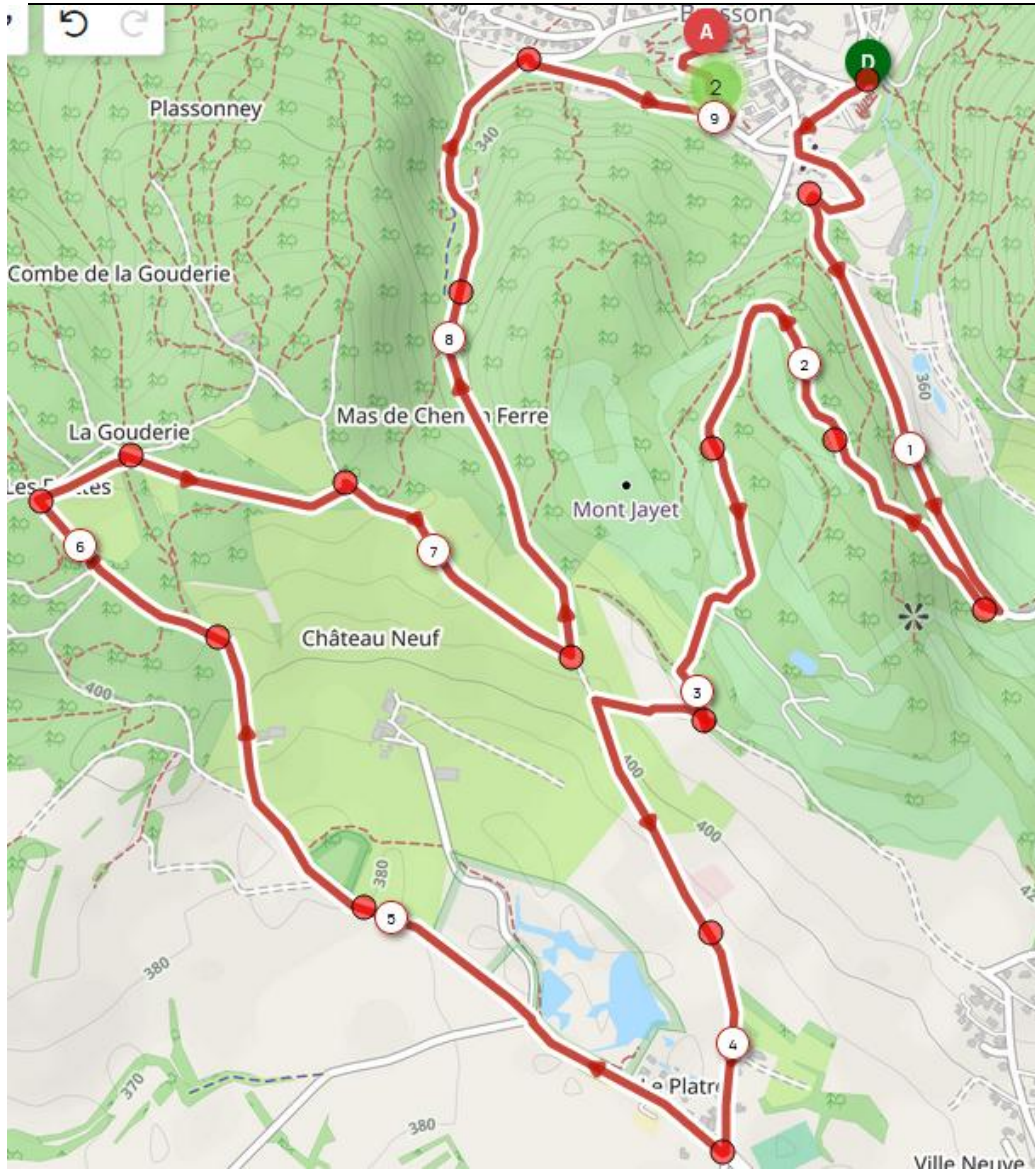
REGLEMENT

48^{ème} cross des châtaignes - MARCHE pour l'espoir 11 octobre 2026

- La marche libre dénommée Marche pour l'espoir, s'inscrit dans le cadre de l'organisation des courses sur sentier à l'initiative du Comité d'animation en partenariat avec le Spiridon dauphinois et l'association Espoir Isère
- Cette épreuve s'adresse à tous, hommes et femmes. Les jeunes à partir de 8 ans peuvent participer à condition d'être accompagnés de leurs représentants légaux.
Etant sur une épreuve non chronométrée, elle ne nécessite pas la présentation d'un certificat médical.
- **L'inscription est de l'ordre de 10 euros** pour tous les concurrents.
Les verres Ecocup du comité d'animation devront être rendus en d'événement dans les bacs mis à disposition
L'ensemble de l'inscription sera reversé à l'association Espoir Isère. (si vous souhaitez faire un don supérieur cela est possible sur le site ou lors de la récupération des dossards)
- **Le départ de la course aura lieu entre 8h25 et 8h30 à l'église de Bresson.** (rue de l'église)
Un seul parcours vous est proposé de 9 km

Présence d'un marcheur « balai » qui fermera la marche ainsi que des signaleurs pour vous guider sur le parcours
- Pour chaque participant il vous sera remis un numéro de dossard avec des tickets pour l'accès au ravitaillement de fin.
- Le balisage se fera avec de la rubalise bleue et blanche afin de différencier à celle utilisée pour les coureurs.
- L'utilisation de bâtons de marche est autorisée.
L'accompagnement des marcheurs par des chiens est interdit, sachant qu'ils emprunteront quelques fois le même parcours des coureurs, il faudra rester vigilant, les coureurs restent prioritaires.
- L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol, il n'y a pas de vestiaires.
- La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.
- Couverture photographique et audiovisuelle : Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition sur tout support de communication.

PARCOURS : boucle de 9 km



1. Départ de l'église de Bresson
2. Monter le chemin de Montavie en direction du Golf de Bresson
3. Au-dessus du practice, rentrer dans les bois en suivant le panneau Jarrie
4. Rester sur le chemin principal en direction de l'étang de Jarrie
5. Arrivée sur l'embranchement des deux boucles 5km et 9 km
6. descendre à gauche sur Jarrie..
7. Au carrefour suivre à droite l'étang et longer la route sur le trottoir.
8. Reprendre en direction d'Echirolles, la Frette, la Gouderie (portion avec coureurs + signaleurs course)
9. Au ravitaillement prendre à droite pour retrouver l'intersection des deux boucles de marcheurs.
10. descendre par la via romaine

11. Remonter la rue du bois dans Bresson. (Portion avec coureurs) Prendre les escaliers sur la gauche pour descendre dans le parc